



Le programme pluriannuel de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels

Note méthodologique

www.petitescitesdecaractere.com





Françoise GATEL - © DR

Suivez-nous sur :

@ www.petitescitesdecaractere.com

f [pccfrance](https://www.facebook.com/pccfrance)

t [@FrancePcc](https://twitter.com/FrancePcc)

o [petitescitesdecaractere](https://www.instagram.com/petitescitesdecaractere)

yt Petites Cités de Caractère France

Directrice de publication : Françoise GATEL - Présidente.
 Coordination : Denis-Marie LAHELLEC - Délégué national.
 Conception et réalisation : ce document est le fruit d'un travail collectif de tous les réseaux Petites Cités de Caractère® et de nos partenaires.

Création graphique : Landeau Création.
 Crédits photos - couverture : Mélanie BOUDET,
 Lauréna SALION, Claire LUCAS.
 Dos de couverture : Elodie JUILLET.

Impression : Média Graphic
 Avec le soutien de :



Édito

« Depuis 1975, les Petites Cités de Caractère® construisent leur projet municipal à partir de leurs héritages. Quelles que soient la taille des communes, leur situation économique, leur typologie urbaine..., toutes aspirent à entretenir et affirmer un rôle historique de centralité en s'appuyant sur leurs patrimoines. Cette volonté définit une Petite Cité de Caractère®.

Notre charte de qualité énonce cette ambition dans les termes suivants :

La commune doit avoir un programme pluriannuel de restauration et de réhabilitation du patrimoine bâti et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels.

C'est l'un des cinq critères obligatoires que doivent remplir les communes au moment de leur candidature ; c'est aussi autour de ce critère que se prononcent les commissions de contrôle, tous les cinq ans, pour la reconduction de la marque : quel bilan faire de l'action patrimoniale lors des cinq dernières années ? Quels projets élaborer pour les cinq années à venir ?

Cette « mise en projet » du patrimoine constitue la vraie force des communes comme elle assoie la grandeur de la marque : c'est dans ces réflexions et dans ces actions que le patrimoine prend vie, que les partenariats se nouent, que des rencontres et échanges amènent la vie et confrontent les cités aux enjeux contemporains des centralités, que le patrimoine est mieux partagé avec les habitants, les usagers, les acteurs économiques, les visiteurs d'un jour...

C'est aussi dans cette mise en projet du patrimoine que se traduit une des caractéristiques majeures de notre approche : les cités sont des objets patrimoniaux globaux, des écosystèmes urbains dans lesquels nous cherchons (et trouvons) grâce au patrimoine à concilier les différents usages de la cité.

La présente note méthodologique vise à accompagner les communes dans la définition et la mise en œuvre de ce projet patrimonial global, non pas en proposant un modèle, mais en rappelant quelques vertus cardinales de la charte, et quelques principes essentiels : l'association des habitants et des acteurs socio-économiques, la préoccupation du développement durable, le parti pris de ne pas figer la cité dans le passé, la promesse touristique de la marque Petites Cités de Caractère®...

Ce programme pluriannuel doit pouvoir être réalisé en interne, ou, pour partie, externalisé.

Il est la traduction opérationnelle de votre projet politique ; il permettra donc à votre cité de révéler grâce à son patrimoine son identité, d'affirmer toute sa spécificité, son unicité. »

Françoise GATEL
 Présidente
 Petites Cités de Caractère® de France

ÉTAPE 1

L'état des lieux

- Les données de cadrage 4
- Le diagnostic communal 5
- Le diagnostic patrimonial 6

ÉTAPE 2

L'expression du projet

- La mise en récit de la cité 7
- L'expression des citoyens 8
- Le projet touristique 8
- L'expression politique 9

ÉTAPE 3

L'écriture du projet

- La définition des orientations d'aménagement 10
- La rédaction du plan d'actions 11
- Le phasage et l'estimation du plan d'actions 12

ÉTAPE 4

La mise en œuvre

- L'animation du programme 13
- Le bilan du plan pluriannuel 14

GLOSSAIRE 15



L'état des lieux

Établir un programme pluriannuel de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels consiste d'abord à effectuer un diagnostic. C'est une démarche préalable, à l'échelle de la commune, d'identification, de reconnaissance et d'analyse de ce qui fait patrimoine, et d'évaluation des fonctionnalités et usages des objets patrimoniaux identifiés. Cette étape permettra dans un deuxième temps de mettre en évidence les enjeux patrimoniaux, desquels découleront des opérations d'approfondissement des connaissances et de mise en valeur.

La démarche doit être partagée avec les acteurs du territoire, et notamment les habitants, pour que la gestion ultérieure des patrimoines identifiés et la mise en œuvre des projets envisagés soient portées par toutes et tous.



1. Rocroi (Ardennes) : vue aérienne de la cité - © Région Grand Est

2. Montsoreau (Maine-et-Loire) - © Jean-Philippe BERLOSE - Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire

3. Garde-Colombe (Hautes-Alpes) : 1er forum participatif pour la mise en récit de la commune, nov. 2019 - © CAUE 05

Les données de cadrage

Il ne s'agit pas ici de faire une compilation exhaustive de données, mais bien d'extraire celles qui permettent d'appréhender les dispositifs en place, mais aussi les enjeux socio-économiques, culturels, territoriaux...

Voici une liste, non-exhaustive, d'informations qui doivent permettre de contextualiser le projet patrimonial :

- Les dispositifs d'identification (état des inventaires et des connaissances), et d'animation du patrimoine dans la cité...
- Les outils de protection et de gestion du patrimoine : le Site Patrimonial Remarquable est-il opérationnel dans son règlement ou dans son animation (réunions de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable par exemple ?).
- Les documents d'urbanisme en place ou à l'étude :
 - Schéma de Cohérence Territoriale (que dit le PADD sur les patrimoines ?),
 - Plan Local d'Urbanisme communal ou Intercommunal (que dit le PADD sur les patrimoines ?).
- Les dispositifs et actions à l'échelle territoriale en cours ou en projet : il existe de nombreux outils (mis en place par l'État, parfois par les régions) qui contribuent à nourrir les politiques publiques en matière de valorisation des patrimoines et sont autant de clés à la compréhension de l'implication du territoire dans cette thématique : Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), ateliers des

territoires, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouveau Urbain (OPAH-RU), Action cœur de ville, Contrat de réciprocité, schéma touristique, démarche de marketing territorial, schémas de mobilités, études sur le commerce...

- La présentation des moyens de gouvernance et d'organisation :
 - La répartition des compétences : « qui fait quoi » entre la commune et l'EPCI ? La compétence PLUi étant distincte du droit des sols, la commune continue-t-elle d'instruire et de délivrer les autorisations d'urbanisme ?
 - La capacité d'investissement de la commune.
 - La capacité interne d'ingénierie sur les dossiers.
- Le réseau d'acteurs œuvrant aux côtés de la collectivité dans la valorisation des patrimoines, dans sa diversité (CAUE, UDAP, ADT/CDT, agence départementale d'ingénierie, Parc naturel régional, Pays d'Art et d'Histoire, agence d'urbanisme, Architectes Conseils de l'État/ Paysagistes Conseils de l'État, Maisons d'architecture...) et dans l'implication effective de chaque acteur (permanence en faveur des particuliers, conseil aux collectivités sur un projet précis, animation de séminaire, exposition...). Tous les territoires ne sont pas dotés des mêmes outils, et cela se vérifie depuis la régionalisation. Ce réseau de structures annexes peut « peser » sur la capacité de la commune à conduire un projet.

Le diagnostic communal

Quelques données pour permettre de comprendre la cité : son histoire, son site, la morphologie urbaine... mais aussi son rôle de centralité au passé et au présent.

Identité communale

Portons maintenant notre attention sur la situation de la commune. Pour appréhender les dynamiques communales, nous vous proposons d'extraire quelques données et indicateurs :

- L'histoire de la cité, avec une description des grands faits et événements historiques ayant marqué la cité au fil des siècles...
- L'analyse socio-économique de la commune : démographie, activités économiques, équipements, chiffres-clés du logement, du commerce...
- La situation actuelle de la commune dans les dynamiques territoriales. Cela permet de mieux comprendre les éventuelles fonctions de commandement de la commune et son attractivité/rayonnement par rapport à son arrière-pays ou un pôle urbain proche.

Forme urbaine, densité et centralité

Réaliser la présentation de la croissance et du fonctionnement urbain, avec une mise en évidence des phases successives de l'évolution urbaine de la cité, d'extension et de renouvellement de l'habitat, de circulation et de développement des espaces publics...



Zoom sur...
Dans les Hautes-Alpes, le CAUE accompagne les communes dans la définition et la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de valorisation du patrimoine. Cette démarche s'inscrit en amont dans une stratégie de territoire : le diagnostic sur le patrimoine communal a été complété par une présentation du territoire. L'animation et la dynamique d'un réseau local devient une composante du projet patrimonial des communes.

Contact
 Alain MARS - Directeur du CAUE 05
 04 92 43 60 31 - a.mars@caue05.com



4. Sainte-Suzanne (Mayenne) :
Château du XI^{ème} - XVI^{ème} siècles,
2014 - © Jean-Philippe BERLOSE - Petites Cités
de Caractère® des Pays de la Loire

**5. Site internet du programme
"Caractère[s]" en Pays de la Loire**

6. Vénéjan (Gard) : le Château -
© Mairie de Vénéjan

7. Geaune (Landes) : diagnostic
partagé avec l'agence EntrEliEux,
octobre 2019 - © CAUE40

4



L'expression du projet

Cette étape est fondamentale pour poser les grandes lignes politiques du projet. Elle induit une réflexion sur le présent et une prospective sur le devenir de la cité. Elle se nourrit de données macroéconomiques, mais aussi de la prise en compte de la volonté de faire et d'agir des habitants (et dès ce stade, de la « mise en récit » de la cité).

6

Le diagnostic patrimonial

Zoomons maintenant sur le(s) patrimoine(s) de la cité, dans une approche « ouverte » des patrimoines qui intègre patrimoine culturel et patrimoine naturel, patrimoine matériel et patrimoine immatériel, patrimoine mobilier et patrimoine immobilier...

Les éléments identitaires :

- Le patrimoine culturel matériel immobilier (bâti privé-public, espaces publics...),
- Le patrimoine culturel matériel mobilier (objets, archives, fonds iconographiques...),
- Le patrimoine culturel immatériel (savoir-faire, chants, traditions, fêtes, gastronomie...),
- Le patrimoine naturel et paysager (faune et flore...).

Les actions de valorisation des patrimoines :

- Les outils papiers et numériques,
- Les visites et animations,
- Les journées citoyennes et chantiers participatifs,
- Les actions culturelles et sociales qui sont en résonance avec le patrimoine,
- Les moyens financiers et humains en place dans la commune ou au sein de l'EPCI.

Afin d'analyser la situation, une approche de type FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) peut permettre d'identifier les marges de progression :

- En interne : forces, faiblesses,
- En externe : opportunités, menaces.

6



<https://caracteres-pcc.opci-ethnodoc.fr>

Dans les Pays de la Loire, un partenariat entre les Petites Cités de Caractère®, la Région Pays de la Loire (qui soutient techniquement et financièrement ce projet) et l'Office du Patrimoine Culturel Immatériel - Ethnodoc (OPCI) permet un travail de fond sur le Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). Une thématique est retenue afin de mettre en avant un des caractères de chacune des cités.

Ce travail sur le PCI permet d'élargir l'approche du patrimoine, et nourrit ensuite le projet de développement de la commune : expérimentation pour une démarche conjointe d'inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel à Lassay-les-Châteaux, contribution à la mise en récit de la cité, enrichissement du parcours de découverte du patrimoine de la cité...

Contact

Valérie BOUVET-JEUNEHOMME - Chargée de développement
Petites Cités de Caractère® de France et Pays de La Loire
06 43 07 43 70
valerie.bouvet-jeunehomme@petitescitesdecaractere.com

La mise en récit de la cité

Pour nourrir cette réflexion, et pour créer un fil rouge allant de l'aménagement à la mise en tourisme de la cité, de plus en plus de communes travaillent en amont sur la mise en récit de la cité, le « storytelling » cher aux professionnels de l'ingénierie touristique. Pour les communes engagées dans la réalisation ou la révision de leur règlement d'AVAP/PVAP ou PSMV, nous ne pouvons qu'encourager à intégrer cette mise en récit dans les commandes faites aux bureaux d'études.

La mise en récit du patrimoine permet d'établir les liens entre trois vecteurs : la culture (l'immatériel), l'espace (le matériel) et le discours (la pensée). Cette étape est donc fondamentale, car elle évite de tomber dans la juxtaposition d'informations mais invite, entre autre, à la construction d'un discours cohérent autour des patrimoines.

C'est probablement la partie la plus compliquée pour une commune, car la plus « théorique ». Aussi, un regard extérieur est souvent très utile pour aider la commune à mettre en forme cette réflexion.

Aborder cette étape à ce stade permet de travailler sur plusieurs points essentiels du projet patrimonial : affirmer et révéler l'unicité de la cité, prendre en compte l'histoire dans l'approche de l'architecture et de l'urbanisme, mettre en récit la découverte de la cité, proposer de scénariser les espaces... Cela permet également de commencer à appréhender les mobilités dans la cité.



Dans les Landes, le Comité Départemental du Tourisme et le CAUE accompagnent les communes dans la mise en projet de leur patrimoine. À Geaune, une méthodologie originale a été mise en place par le maître d'œuvre (Agence EntrEliEux), avec un travail de mise en récit du territoire et d'interaction avec le patrimoine qui a précédé la réflexion sur le projet urbain, architectural et paysager. La connexion toujours recherchée entre l'urbanisme, le patrimoine et le tourisme se fait à partir de la mise en récit.

Contact

Sophie LABASSA - Chargée de mission
Valorisation Territoires et Patrimoine -
Comité Départemental du Tourisme
05 58 06 69 81 - sophie.labassa@cdt40.com

7

L'expression des citoyens

Depuis 2018, Petites Cités de Caractère® intègrent les préceptes des droits culturels dans leur charte. Un des fondements des droits culturels est la prise en compte de l'expression des personnes dans la définition des politiques culturelles, comme une ressource patrimoniale à part entière. Nous encourageons les communes à travailler sur une réflexion partagée sur le patrimoine de la cité avec les habitants et usagers le plus en amont de la définition du projet.

Qu'est-ce qui fait patrimoine dans la cité ? Sur quoi voulons-nous nous mobiliser ? Partager la réflexion en amont (avec les habitants, les associations, les acteurs économiques... mais aussi avec la commission locale du Site Patrimonial Remarquable) permet de nourrir les choix politiques à venir. Elle permet aussi de sensibiliser les acteurs de la cité au projet patrimonial, comme des relais et des acteurs d'un projet global.

Il arrive que la collectivité ne soit pas directement à l'initiative de cette expression, mais s'appuie sur un tissu associatif force de propositions. Dans ce cas, l'action de la collectivité consiste à se donner la capacité et les moyens de soutenir, entendre et animer un réseau d'acteurs civils autour du patrimoine.

Le projet touristique

Inviter un visiteur dans une Petite Cité de Caractère®, c'est l'inviter à rencontrer une cité, son histoire, son patrimoine, ses habitants. Quelques données doivent, là aussi, permettre de poser un état des lieux du tourisme dans la cité :

- Les actions engagées pour respecter une promesse touristique de la marque Petites Cités de Caractère® : une randonnée urbaine présentant les clés de découverte et d'interprétation des patrimoines,
- Les actions engagées pour inviter à déambuler, flâner, regarder : la mise en scène de l'espace, les stations invitant le visiteur à la rencontre : se poser/se reposer, rencontrer un artiste/un artisan, lire un patrimoine/un paysage, visiter une exposition...
- La qualité d'accueil du visiteur, et notamment la prise en charge du primo visiteur : où se stationner ? Où trouver de l'information ? Où commencer sa visite ?
- Les points forts de la visite,
- Les publics cibles.



En Nouvelle-Aquitaine, chaque commune adhérent à l'association se voit proposer l'animation d'ateliers « Révélations ».

L'objectif des ateliers est de se poser, avant le projet, pour un temps partagé autour de quelques questions : quel est notre patrimoine ? Qu'est-ce qui nous rassemble ? Où voulons-nous aller ensemble ? Comment voyons-nous notre cité dans 10 ans ?

Animés par un « architecte, urbaniste, metteur en scène », ces ateliers nourrissent le projet patrimonial de la cité dans toutes ses déclinaisons.

Contact

Mélanie BOUDET - Coordinatrice régionale
Petites Cités de Caractère® en Nouvelle-Aquitaine
05 49 24 01 60 - pcc.nouvelleaquitaine@gmail.com



À Guingamp (Côtes-d'Armor), nous expérimentons avec Petites Cités de Caractère® de Bretagne une nouvelle collection « À la découverte de l'édifice » pour accompagner les visiteurs dans la découverte des édifices patrimoniaux remarquables de la cité. Elle complète la charte graphique qui propose un support de découverte de l'histoire et des patrimoines à travers une déambulation dans la cité.

Contact

Anaïs OGER - Chargée de communication
Petites Cités de Caractère® de Bretagne et de France
02 99 84 00 80 - a-oger@tourisembretagne.com



8. Confolens (Charente) :
Expérimentation, 2019 - © Mélanie BOUDET

9. Guingamp (Côtes-d'Armor) :
à gauche : couverture du support « À la découverte du patrimoine », et à droite : couverture du support « À la découverte de l'édifice »

10. Guingamp (Côtes-d'Armor) :
Festival de la Saint-Loup, danse bretonne, exemple de patrimoine immatériel, 2019 - © Alexandre LAMOUREUX

11. Couverture du Programme d'Aménagement Patrimonial de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine) réalisé en mai 2017

L'expression politique

Le projet patrimonial est d'abord la traduction d'un projet politique. Il induit de hiérarchiser, prioriser, et choisir. Ce temps est celui de l'équipe municipale.

« Un projet de politique municipale a pour ambition de positionner sa commune dans son environnement territorial, de créer une dynamique autour d'une vision prospective d'évolution et de la mettre en œuvre dans le cadre d'une programmation et selon une stratégie. La réussite d'un tel projet a besoin d'un ancrage solide et d'un large partage avec tous les acteurs de la cité. A cet égard, le patrimoine, héritage de l'histoire de la cité, révèle sa force de cohésion et son pouvoir fédérateur. Socle et fil conducteur du projet municipal porté par les élus et partagé avec les habitants, le patrimoine ouvre le projet sur tous les champs d'actions : restauration du bâti, aménagement des espaces publics, développements économiques et touristiques, cadre de vie, animations festives et culturelles, qualité de vie... c'est-à-dire sur un projet global pour la commune et pour le territoire ».

Roger BATAILLE, Maire d'Ervy-le-Châtel, Vice-président Petites Cités de Caractère® de France.

« Petites Cités de Caractère®, c'est un projet, une volonté. C'est vouloir inscrire l'avenir de sa cité dans la richesse de son passé. C'est construire un projet pour le futur qui trouve ses racines dans une authenticité qu'incarne le patrimoine de la cité. Petites Cités de Caractère®, c'est partager cette ambition avec une équipe municipale, avec une population, avec un réseau. Petites Cités de Caractère®, c'est un message d'optimisme qui refuse la fatalité du déclin. »

Christian MONTIN, Maire de Marcolès, Vice-président Petites Cités de Caractère® de France.



En Bretagne, chaque Petite Cité de Caractère® définit son Programme d'Aménagement du Patrimoine (PAP). Ces programmes à 3-4 ans identifient les axes sur lesquels la commune souhaite travailler, et posent ainsi une feuille de route des opérations prévues. Réalisés le plus souvent en interne avec l'accompagnement de l'animatrice régionale Petites Cités de Caractère®, ces PAP peuvent aussi bien traiter de grosses opérations sur du bâti public que d'accompagnements de propriétaires privés, travaux avec les commerçants, mise en tourisme...

C'est sur la base de ce programme pluriannuel que le Conseil Régional de Bretagne mobilise un soutien financier aux Petites Cités de Caractère®.

Contact

Claire LUCAS - Coordinatrice Petites Cités de Caractère® de Bretagne
02 99 84 00 80 - c-lucas@tourisembretagne.com



12

L'écriture du projet

Objectif : définir les orientations d'aménagement, écrire le plan d'actions.



14

12. Joinville (Haute-Marne) :
Quai des Peceaux, 2019 -
© Maison Départementale du Tourisme Haute-Marne

13. Saint-Urcize (Cantal) :
Couverture du dossier du programme de soutien en faveur des villages remarquables que le CAUE du Cantal a élaboré pour la commune de Saint-Urcize

14. Lassay-les-Châteaux (Mayenne) : Château de Lassay du XV^{ème} siècle, 2014
© Jean-Philippe BERLOSE - Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire

15. Ervy-le-Châtel (Aube) :
Maison du Vitrail, 2017 - © DR

La définition des orientations d'aménagement

Cette étape permet de croiser les données du diagnostic pour mettre en évidence des orientations cohérentes d'aménagement par secteur ou par thématique. C'est une vision stratégique de l'évolution de la cité.

Il faut donc viser à la cohérence et à la prospective, une sorte de « discours de la méthode » ou de « mise en récit du projet ». Souvent les municipalités pensent qu'un plan d'actions est une liste d'actions, or il vaut mieux limiter les actions mais bien construire la vision stratégique dont elles découlent. Si on transpose cela aux démarches de planification, les orientations d'aménagement seraient au plan d'actions pluriannuel, ce que le PADD est au PLU.



13

Dans le Cantal, le CAUE accompagne les communes par la formalisation de projets architecturaux, urbains, patrimoniaux et paysagers pluriannuels.

Construits à partir d'un regard global sur la cité, et de l'identité territoriale (Saint-Urcize : Petite Cité de Caractère® et porte d'entrée du PNR Aubrac par exemple), ces travaux sont un modèle d'accompagnement des petites communes pour la définition d'un projet patrimonial.

Contact
Marie-Françoise CHRISTIAENS - Directrice du CAUE du Cantal
04 71 48 50 22 - caue.cantal@wanadoo.fr

La rédaction du plan d'actions

Cette troisième phase doit définir les conditions pré-opérationnelles de mise en œuvre du projet. La diversité des types d'actions à engager (investissements, animations, approches spatiales ou thématiques...) ne permet pas de poser un cadre contraint et définitif.

Ce qui semble important à ce stade, c'est de favoriser la cohérence globale du projet présenté, dans l'espace (choix d'une rue ou d'une place à traiter, une entrée de ville...), dans une thématique (mise en tourisme, végétalisation et aménagement paysager...), ou dans une cible de publics (propriétaires privés, jeunes, commerçants, touristes...).

Le patrimoine et la culture deviennent fil rouge du projet. La méthodologie doit permettre la formulation de chiffrages, tant sur l'investissement que sur le fonctionnement. Le plan d'actions doit décrire concrètement la marche à suivre du projet.

Important également que la commune puisse cibler et nommer le réseau d'acteurs sur lequel elle est susceptible de s'appuyer pour réaliser les actions. Par exemple, pour concevoir l'aménagement du centre-bourg, la commune va solliciter l'aide du CAUE (étude de faisabilité) et d'une agence technique (rédaction du cahier des charges), mais également associer l'Architecte des Bâtiments de France ou un architecte du patrimoine pour un regard « patrimonial » sur le projet.

Important enfin : la proposition d'une carte pour une spatialisation des opérations présentées. Une carte des opérations permet d'appréhender le projet dans sa globalité territoriale.



15

À Ervy-le-Châtel (Aube), la municipalité a défini en début de mandat un projet pluriannuel autour d'une thématique, le vitrail. Ce projet a été décliné en plusieurs opérations sur immeubles (abbatiale, transformation de l'ancienne prison en centre d'interprétation du vitrail, restauration d'un îlot en vue de l'accueil de maîtres verriers) liées par des interventions sur les espaces publics.

La définition d'un programme n'est évidemment pas un carcan fermé : en cours de mandat, la sauvegarde de la pharmacie menacée de départ a par exemple mobilisé la population, et a permis de faire une opération de restauration d'un immeuble dans le centre de la cité qui n'était pas initialement prévue dans le programme municipal.

Contact
Roger BATAILLE - Maire
03 25 70 50 36 - www.ervy-le-chatel.fr/fr/nous-contacter



16. Guigamp (Côtes-d'Armor) : Centre d'Art GwinZegal dans l'ancienne prison réhabilitée, 2019 - © Alexandre LAMOUREUX

17. Murat (Cantal) - © Mairie de Murat

18. Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon (Haute-Marne) : marché de soirée, 2019 - © Bruno BOURLÉ



La mise en œuvre

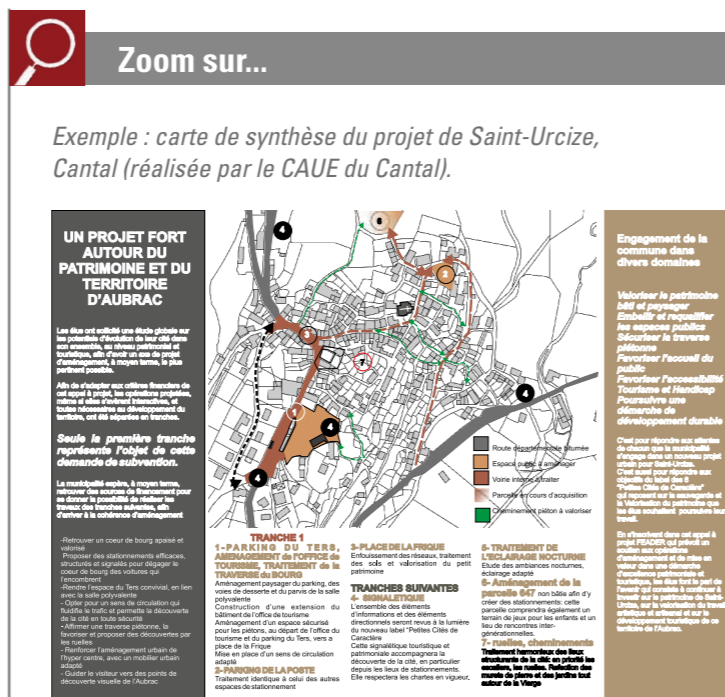
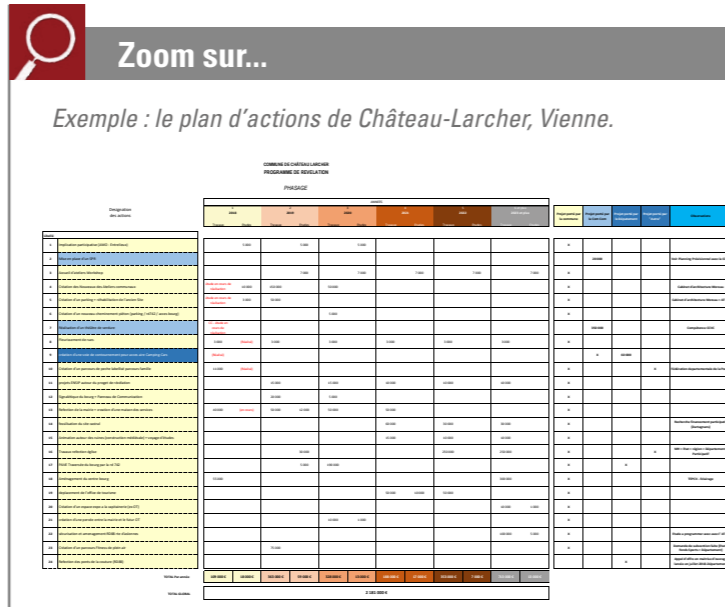
Le phasage et l'estimation du plan d'actions

Il est attendu un calendrier opérationnel avec le séquençage des opérations sur plusieurs années et une estimation financière des différentes opérations que la mairie souhaite engager (notamment pour être prête en cas d'appels à projets ou autres aides mobilisables).

Il pourrait être intéressant pour la commune de réaliser un petit diagramme complémentaire (ou de l'inclure dans le calendrier prévisionnel) sur les éventuels liens de cause à effet entre les différentes actions. Au-delà des évidences de juxtaposition calendaires, le choix de la temporalité procède également d'une stratégie.

Par exemple, la stratégie peut dans un premier temps consister à investir sur le réaménagement des espaces publics pour ensuite réhabiliter les devantures commerciales (impulser une dynamique sur l'extérieur pour enjoindre les commerçants à faire de même chez eux). Il s'agit là encore d'éviter de juxtaposer des actions et d'établir des liens entre elles (qui découlent de la stratégie générale).

La commune doit aussi évoquer les financements complémentaires qu'elle a l'intention de mobiliser en plus de ses fonds propres, comme les DETR, les fonds régionaux, les financements complémentaires des communautés de communes, des Pays... Il sera ainsi possible de distinguer le coût réel du projet de la charge effective (projetée) pour la collectivité.



L'animation du programme

Cette quatrième et dernière partie traite des moyens que la commune et/ou l'intercommunalité mettent en œuvre pour animer le projet et faire le lien avec les habitants et les usagers.

Dans le prolongement des critères de la charte, et de l'expérience des Petites Cités de Caractère®, peuvent être présentés à ce stade :

- La commission locale du SPR pour accompagner la dynamique de projet et assurer un lien entre les documents d'urbanisme et les outils de gestion patrimonial,
- Les actions pour animer et partager les règles mises en place dans le cadre du règlement du SPR, les dispositifs de conseils (permanences d'architectes conseils par exemple),
- Les actions conduites avec la Fondation du Patrimoine, ou des plateformes de « crowdfunding »,
- Les aides communales ou intercommunales mises en place, et leurs publics cibles,
- Les actions sollicitant la participation des habitants, celles visant à sensibiliser les habitants à l'histoire et au patrimoine de la cité (dispositifs d'EAC par exemple),
- Les actions de mise en tourisme, d'animations culturelles,
- Les projets culturels en lien avec la valorisation du patrimoine matériel ou immatériel (résidences d'artistes, création de circuits découvertes, manifestations culturelles en lien avec les spécificités du territoire...),
- ...



Dans le Pays de Chaumont (Haute-Marne), d'année en année, les Petites Cités de Caractère® de Châteauvillain, Vignory, Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon gagnent en attractivité, notamment sous l'impulsion du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont qui a vocation à les fédérer autour d'actions communes, d'animations (visites humoristiques...), de mise en valeur du patrimoine (mapping...) mais aussi de valorisation des productions locales (marchés de soirée...). Il développe, pour en faire la promotion, des outils innovants de communication et d'interprétation du patrimoine (films promotionnels, parcours énigmes...).

Ces deux dernières années cette coopération a été étendue à une autre Petite Cité de Caractère® Haut-Marnaise (Joinville) et est déjà envisagée avec la dernière arrivée (Montsaugéon).

C'est ainsi que bénéficiant du soutien en ingénierie du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et de contributions financières de la Région Grand Est et de l'Europe (programme Leader) les Petites Cités de Caractère® voient, à travers cette mise en réseau départementale, s'accroître encore leur rayonnement au profit du territoire.

Contact :
 Elodie JUILLET - Chargée de mission culture et animation territoriale pour le Syndicat Mixte du pays de Chaumont
 03 25 35 05 18 / 06 48 14 14 35
 elodie.juillet@pays-chaumont.com



Le bilan du plan pluriannuel

Le contrôle inhérent à la marque Petites Cités de Caractère® est un temps important du projet Petites Cités de Caractère®. Tous les cinq ans, les communes homologuées accueillent la commission de contrôle pour un point sur le projet patrimonial de la commune.

Le souhait des associations Petites Cités de Caractère® est de profiter des commissions de contrôle dans les communes pour échanger sur ces projets pluriannuels : bilan des opérations engagées au cours des cinq dernières années, et projet de la commune pour les cinq prochaines.

Il ne s'agit pas du tout d'évaluer la qualité du travail fait (encore qu'il peut arriver que les projets présentés n'aient rien de patrimoniaux), mais bien d'échanger avec l'équipe municipale, les élus d'autres Petites Cités de Caractère® et les partenaires sur le projet conduit par la commune.



EN RÉSUMÉ

Étape 1



L'état des lieux

- Les données de cadrage
- Le diagnostic communal
- Le diagnostic patrimonial

Étape 2



L'expression du projet

- La mise en récit de la cité
- L'expression des citoyens
- Le projet touristique
- L'expression politique

Étape 3



L'écriture du projet

- La définition des orientations d'aménagement
- La rédaction du plan d'actions
- Le phasage et l'estimation du plan d'actions

Étape 4



La mise en œuvre

- L'animation du programme
- Le bilan du plan pluriannuel



Glossaire

ABF : Architecte des Bâtiments de France

ADT/CDT : Agence de Développement Touristique / Comité Départemental du Tourisme

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

EAC : Éducation Artistique et Culturelle

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

JEP : Journées Européennes du Patrimoine

OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain

OPCI : Office du Patrimoine Culturel Immatériel

ORT : Opération de Revitalisation de Territoire

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PAP : Plan d'Aménagement Patrimonial (dispositif en Bretagne)

PCI : Patrimoine Culturel Immatériel

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PNR : Parc Naturel Régional

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

PVAP : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

SPR : Site Patrimonial Remarquable

UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine



Petites Cités de Caractère® de France

1 rue de la Mariette - 72000 Le Mans

06 77 03 13 61

petitescitesdecaracterefrance@gmail.com

www.petitescitesdecaractere.com